Saleilles, le 22 novembre 2022

Objet : Eclairage public et sobriété énergétique.

Mesdames, Messieurs,

Nous subissons de manière collective le déficit de production d'énergie au niveau national et nous faisons face à une évolution inédite du prix car aucun bouclier tarifaire n'est mis en place à ce jour pour les communes.

Notre ville souhaite contenir la très forte hausse de ses dépenses énergétiques en 2023 et nous devons donc consommer moins afin de minimiser l'impact du prix de l'énergie sur les finances de la commune.

Dans cet objectif, la municipalité a décidé d'éteindre, à titre expérimental, à compter du jeudi 1er décembre 2022, l'éclairage public entre 23 h 30 et 5 heures 30 le matin dans les rues de la commune, à l'exception des grands axes de circulation et de quelques voies adjacentes techniquement reliées aux postes principaux qui alimentent lesdits grands axes.

Ainsi, des essais d'extinction des postes seront menés par la Communauté Urbaine PMM, compétente en matière de voirie et d'éclairage public, dès le 28 novembre prochain afin de s'assurer que les postes sont bien programmés aux heures d'extinction précitées (vérification des horloges…).

Par ailleurs, les éclairages publics extérieurs de certains sites (stade, tennis, pétanque, gymnase…) seront éteints dès 22 h 30 et des dispositions seront prises pour maitriser la température au sein des bâtiments publics (température à 19 °C…) partout où cela sera possible.
A l'issue d'une période de quatre mois, nous dresserons un bilan de ces mesures dont l'impact financier est estimé à 45 % de baisse de la consommation d'électricité.

Je vous remercie de votre compréhension dans cette démarche collective et responsable et, avec l'ensemble des élus, je me tiens à votre disposition afin de répondre à vos interrogations via l'adresse courriel : contact@saleilles.fr.

Vous trouverez également des informations sur le site Facebook de la ville : villedesaleilles et sur le site Internet de la commune : www.saleilles.fr

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,

François RALLO

Ville de Saleilles
2, boulevard du 8 mai 1945 66280 SALEILLES – Tél. : 04.68.37.70.70 – Fax : 04.68.22.98.08
Site : www.saleilles.fr – E-mail : contact@saleilles.fr